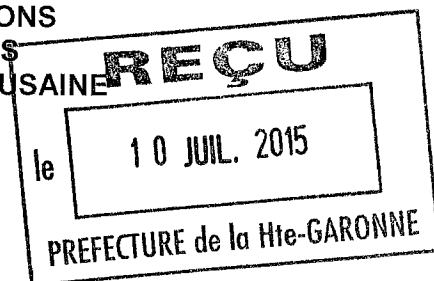


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 08 Juillet 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

7 - INVESTISSEMENTS TRAMWAY

7.7 - PROJET TRAM ENVOL Avenant n°1 - Marché P 2014-11875 M conclu avec la société COLAS SO - Travaux de FINITIONS de la ligne ENVOL - Autorisation de signature de l'avenant

L'an deux mille quinze, le huit juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, M. TRAUTMANN.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, MOUDENC, RAYNAL, MME TRAVAIL-MICHELET.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME ROUCHON.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- par délibération D.2010.03.29.8.1 du 29 mars 2010, a approuvé le programme de l'opération ligne Envol pour la desserte de l'aéroport.
- par délibération D.2011.05.30.4.1 du 30 mai 2011, a approuvé l'Avant-Projet et arrêté l'enveloppe financière prévisionnelle à 55 millions d'euros HT, incluant le matériel roulant et y compris 2 M€ HT de provisions pour aléas. Ce budget est exprimé en valeur projet (soit janvier 2009).
- par délibération D.2013.04.04.8.14. du 4 avril 2013, approuvait le rapport d'état d'avancement de l'opération ligne Envol, faisant état des modifications de programme et aléas intervenus depuis l'approbation de l'avant-projet et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle à 69 millions d'euros HT (valeur janvier 2009).
- par délibération D 2014.07.09.7.13 du 9 juillet 2014, a autorisé la signature du marché P 2014 11875 M avec l'entreprise COLAS SUD-OUEST concernant la réalisation des travaux de finitions de la ligne de tramway ENVOL pour un montant estimatif évalué à 2 993 234,16 € HT. et pour un montant maximum de 4 000 000 € HT.
- Par délibération D.2014.11.05.6.3 du 5 novembre 2014, a approuvé l'avenant n° 17 à la convention de mandat conclue avec la SMAT pour la réalisation de l'extension du réseau de transport en commun en site propre intégrant la modification du programme, la hausse de rémunération du mandataire, et l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération portée à 73 425 000.00 HT (valeur Janvier 2009).

Le marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SO a pour objet la réalisation des travaux de finitions nécessaires aux aménagements de la ligne de tramway ENVOL.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, les montants minimum et maximum sont respectivement fixés à 1 000 000 €HT et 4 000 000 €HT.

1° - Objet de l'avenant 1

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché P 2014 11875 M des prestations complémentaires consécutives à des mises au point de conception, des adaptations nécessaires au chantier, des modifications de projet, ou des demandes nouvelles apparues en cours de marché, donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG travaux.

2° - Prestations complémentaires donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs - ajoutés au BPU

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

- des modifications demandées par l'EOQA avant mise en service, notamment la mise en place de signalisation complémentaire (marquage et panneaux) ainsi que la pose de mobilier urbain (PN 10.1.7, PN 10.1.8, PN 11.1.8, PN 11.2.2) ;
- de la demande du contrôleur technique de mise en place, pour des raisons sécuritaires, d'une plinthe sur l'ouvrage d'art (PN 10.4) ;

- d'adaptations nécessaires de plateforme (tranchées) pour le réseau d'arrosage, conséquence de la liquidation judiciaire de l'entreprise d'espaces verts (PN 13.17) ;
- de travaux de libération d'emprises non prévus initialement (PN 4.10 et PN 4.11) : il s'agit essentiellement de l'abattage des arbres nécessaires à la réalisation du parking public de l'avenue Latécoère et de dépose de clôtures ;
- d'adaptation du réseau d'assainissement à créer lors des travaux de VRD chez ATR (PN 3.2, PN 5.10, PN 5.11, PN 6.1.3, PN 6.6, PN 7.8.5, PN 15.3, PN 15.4) ainsi que la découverte de réseaux non connus à déplacer (PN 15.1, PN 15.2) ;
- de la création d'un mur de soutènement non prévu initialement (PN 8.14 et PN 8.15), suite à la décision en cours de chantier de rendre le cheminement piéton Velasquez accessible aux PMR ;
- de la fourniture et pose de canons de porte spécifiques pour la sous-station, à la demande de Tisséo (PN 10.3.1 et PN 10.3.2) ;
- de la demande de la DIRSO pour la réalisation d'un portillon d'accès au droit de ces équipements à proximité de la station Nadot (PN 10.5) ;
- de la mise à la cote de la chambre située sur la piste cyclable à l'intersection de l'Ouvrage d'Art et la rue Latécoère (PN 15.5).

Le présent avenant ne modifie pas le montant maximum du marché, ni le délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant 1 au marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST et d'en autoriser la signature.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant 1 au marché P 2014 11875 M conclu avec l'entreprise COLAS SUD OUEST.

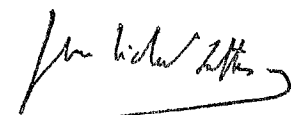
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

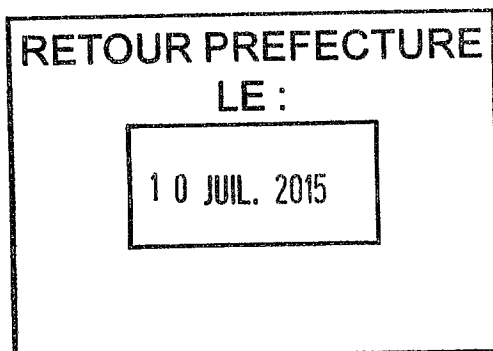
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



LIGNE ENVOL

TRAVAUX DE FINITIONS

AVENANT N° 1

P 2014 11875 M

Juin 2015

Titulaire : COLAS SUD-OUEST

AVENANT N° 1 AU MARCHE P 2014 11875 M
Titulaire : COLAS SUD-OUEST

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché :

- les prix nouveaux provisoires notifiés en cours de marché par ordres de service : PN 3.2, PN 4.10, PN 4.11, PN 5.10, PN 5.11, PN 6.1.3, PN 6.6, PN 7.8.5, PN 8.14, PN 8.15, PN 10.1.7, PN 10.1.8, PN 10.3.1, PN 10.3.2, PN 10.4, PN 10.5, PN 11.1.8, PN 11.2.2, PN 13.17, PN 15.1, PN 15.2, PN 15.3 et PN 15.4 et PN 15.5;

L'intégration de ces prix nouveaux ne modifie pas le montant maximum du marché qui est de 4 000 000 € H.T.

ARTICLE 2 – PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux définitifs sont les suivants :

N° Prix	Définition du prix	Unité	Prix unitaire € H.T.
3.2	Déplacement de barrières Le mètre linéaire	ml	12,13
4.10	Abattage et évacuation en décharge des arbres de l'emprise Poncy l'unité	U	6 043,40
4.11	Dépose de clôtures Le mètre linéaire	ml	41,20
5.10	Géotextile Le mètre carré	m2	2,86
5.11	Réalisation de tranchées pour réseaux divers Le mètre linéaire	ml	53,02
6.1.3	Diamètre 600 mm Le mètre linéaire	ml	295,03
6.6	Caniveau à grille ou à plaque Le mètre linéaire	ml	252,58

7.8.5	Caniveau béton type CC1 Le mètre linéaire	ml	38,78
8.14	Mur de soutènement en béton Hauteur 1 m < Ht. < 2m Le mètre carré	m2	540,00
8.15	Mur de soutènement en béton Hauteur Ht. > 2m Le mètre carré	m2	678,30
10.1.7	Fourniture et pose d'un potelet amovible L'unité	U	210,91
10.1.8	Fourniture et pose d'une barrière VdB L'unité	U	390,00
10.3.1	Barillet 35x40 sur clé TT161 L'unité	U	121,18
10.3.2	Barillet 35x40 sur clé TT153 L'unité	U	131,48
10.4	Mise en place de plinthes sur ouvrage d'art Le mètre linéaire	ml	192,34
10.5	Fourniture et pose d'un portillon DIRSO L'unité	U	858,58
11.1.8	Marquage par hachures et lignes pleines / vide pour plein Le mètre carré	m2	17,00
11.2.2	Panneau gamme moyenne L'unité	U	415,00
13.17	Traversée de plateforme pour arrosage l'unité	U	963,27
15.1	Fourniture et pose d'un PE Ø50 AEP Le mètre linéaire	ml	30,35
15.2	Pose d'un robinet d'arrêt sur réseau AEP L'unité	U	153,87

15.3	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø110 Le mètre linéaire	ml	9,61
15.4	Fourniture et pose d'un fourreau TPC Ø160 Le mètre linéaire	ml	10,53
15.5	Mise à la côte de chambre en sortie d'ouvrage L'unité	U	1256,36

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le BPU initial est complété par le BPU joint en annexe 1.

ARTICLE 4 – DELAI GLOBAL DU MARCHE

Le délai global du marché n'est pas modifié.

ARTICLE 5 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 6 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire :

Pour la Personne Responsable du Marché :

Xavier BONNEAU
Directeur

ANNEXE 1 : Additif à la Décomposition du Bordereau Des Prix Unitaires

N° prix	Définition des ouvrages et prix hors taxes en Euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres (€)
PN 3.2	Déplacement de barrière Ce prix rémunère au mètre linéaire, le déplacement de barrière de chantier fournis par le marché COL. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - La location des barrières, - L'amenée, le replis des barrières. LE METRE LINEAIRE : DOUZE EUROS ET TREIZE CENTIMES	12,13
PN 4.10	Abattage et évacuation en décharge des arbres de l'emprise Poncy Ce prix rémunère à l'unité, l'abattage et l'évacuation en décharge des arbres de la parcelle Poncy. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. L'UNITE : SIX MILLE QUARANTE TROIS EUROS ET QUARANTE CENTIMES	6 043,40
PN 4.11	Dépose de cloture Ce prix rémunère au mètre linéaire, la dépose de cloture riveraine en limite de propriété. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP,	41,20

	- Les travaux de dépose, - L'évacuation et les frais de décharges. LE METRE LINEAIRE : QUARANTE ET UN EUROS ET VINGT CENTIMES	
PN 5.10	Géotextile Ce prix rémunère au mètre carré, la fourniture et la mise en œuvre de géotextile. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - La fourniture et la mise en œuvre de géotextile. LE METRE CARRE : DEUX EUROS ET QUATRE VINGT SIX CENTIMES	2,86
PN 5.11	Réalisation de tranchée pour réseaux divers Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation de tranchée pour réseaux divers. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - La réalisation des tranchées conformements aux DTU, - Toutes les sujétions de blindages, - Le remblaiement des tranchées avec du matériaux d'apport conformements aux DTU, - L'évacuation et les frais de décharges des déblais. LE METRE LINEAIRE : CINQUANTE TROIS EUROS ET DEUX CENTIMES	53,02
PN 6.1.3	Canalisation diamètre 600mm Ce prix rémunère au mètre linéaire, la réalisation de réseaux d'assainissement en diamètre 600mm. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - Toutes les spécifications relatives à la série de prix	295,03

	6.1. LE METRE LINEAIRE : DEUX CENTS QUATRE VINGT QUINZE EUROS ET TROIS CENTIMES	
PN 6.6	Caniveau à grille ou à plaque Ce prix rémunère au mètre linéaire, la mise en place de caniveau à grille ou à plaque. Ce prix comprend notamment : - La fourniture et la mise en œuvre des caniveaux, - Tous les travaux de préparations (terrassement, réglage du support et callage au béton, ...), - Les travaux de raccordement, - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. LE METRE LINEAIRE : DEUX CENTS CINQUANTE DEUX EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTIMES	252,58
PN 7.8.5	Caniveau béton de type CC1 Ce prix rémunère au mètre linéaire, la mise en place de caniveau béton de type CC1. Ce prix comprend notamment : - La fourniture et la mise en œuvre des caniveaux, - Tous les travaux de préparations (terrassement, réglage du support et callage au béton, ...), - Tous les travaux prévus dans les prix 7.8., - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. LE METRE LINEAIRE : TRENTE HUIT EUROS ET SOIXANTE DIX HUIT CENTIMES	38,78
PN 8.14	Mur de soutènement en béton armé hauteur comprise en 1 et 2m Ce prix rémunère au mètre carré de parement vu, la réalisation de mur de soutènement en béton armé. Ce prix comprend notamment :	540,00

	- Toutes les prescriptions décrites au CCTP, - Toutes les études et calculs nécessaires, - La fourniture et la mise en œuvre des béton et acier, - Tous les travaux de coffrage y compris fourniture. LE METRE CARRE : CINQ CENTS QUARANTE EUROS	
PN 8.15	Mur de soutènement en béton armé hauteur supérieur à 2m Ce prix rémunère au mètre carré de parement vu, la réalisation de mur de soutènement en béton armé. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions vu au 8.1.4 LE METRE CARRE : SIX CENTS SOIXANTE DIX HUIT EUROS ET TRENTE CENTIMES	678,30
PN 10.1.7	Fourniture et pose d'un potelet amovible Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre de potelet 1200mm type ville de Blagnac. Ce prix comprend notamment : - Le carottage du revêtement existant, de toute nature, - Le nettoyage, le dépoussiérage et l'humidification du trou, - La fourniture et mise en œuvre du mortier de scellement à retrait compensé, y compris tassage et protection de la surface après mise en œuvre, - La fourniture et mise en place du potelet, y compris dispositif amovible. - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. L'UNITE : DEUX CENTS DIX EUROS ET QUANTRE VINGT ONZE CENTIMES	210,91
PN 10.1.8	Fourniture et pose d'une barrière Ville de Blagnac Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre de barrière type ville de Blagnac.	390,00

	<i>Ce prix comprend notamment :</i> - <i>Le carottage du revêtement existant, de toute nature,</i> - <i>Le nettoyage, le dépoussiérage et l'humidification du trou,</i> - <i>La fourniture et mise en œuvre du mortier de scellement retrait compensé, y compris tassage et protection de la surface après mise en œuvre,</i> - <i>La fourniture et mise en place de la barrière,</i> - <i>Toutes les prescriptions décrites au CCTP.</i> <i>L'UNITE : TROIS CENTS QUATRE VINGT DIX EUROS</i>	
PN 10.3.1	<i>Fourniture d'un barillet 35x40 sur clé TT161</i> <i>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un barillet 35x40 sur clé TT161 avec 3 clés.</i> <i>Ce prix comprend notamment :</i> - <i>La fourniture du barillet et de trois clés</i> - <i>Toutes les prescriptions décrites au CCTP.</i> <i>L'UNITE : CENT VINGT ET UN EURO ET DIX HUIT CENTIMES</i>	121,18
PN 10.3.2	<i>Fourniture d'un barillet 35x40 sur clé TT153</i> <i>Ce prix rémunère à l'unité la fourniture d'un barillet 35x40 sur clé TT153 avec 3 clés.</i> <i>Ce prix comprend notamment :</i> - <i>La fourniture du barillet et de trois clés</i> - <i>Toutes les prescriptions décrites au CCTP.</i> <i>L'UNITE : CENT TRENTE ET UN EURO ET QUARANTE HUIT CENTIMES</i>	131,48
PN 10.4	<i>Fourniture et pose d'un plinthe sous le garde corps de l'ouvrage d'art de franchissement de l'A621</i> <i>Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la pose d'une plinthe architecturée entre le platelage et la partie basse du garde corps de l'ouvrage.</i>	192,34

	Ce prix comprend notamment : - Les études, - La fourniture et la pose des pièces de métallerie, - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. LE METRE LINEAIRE : CENT QUATRE VINGT DOUZE EUROS ET TRENTE QUATRE CENTIMES	
PN 10.5	Portillon DIRSO Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et pose d'un portillon dans le grillage de séparation de l'A621 Ce prix comprend notamment : - Toutes les études, - La fourniture et la pose du portillon, - La réalisation de l'ensemble des travaux de génie civil, - La fourniture et la pose d'une serrure, - Toutes les prescriptions décrites au prix n°11.2 du présent BPU, L'UNITE : HUIT CENTS CINQUANTE HUIT EUROS ET CINQUANTE HUIT CENTIMES	858,58
PN 11.1.8	Marquage par hachures et lignes pleines / vide pour plein Ce prix rémunère au mètre carré la fourniture et mise en œuvre de marquage pour passage piéton. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au prix n°11.1 du présent BPU, - La réalisation du gabarit au moyen de scotch collé au sol, - La mise en œuvre du produit de marquage. La surface comptabilisée et celle de marquage effectif. LE METRE CARRE : DIX SEPT EUROS	17,00
PN 11.2.2	PANNEAU GAMME MOYENNE Ce prix rémunère à l'unité la fourniture et mise en œuvre de signalisation verticale de police de petite taille.	415,00

	Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au prix n°11.2 du présent BPU, - La mise en place du panneau de signalisation, L'UNITE : QUATRE CENTS QUINZE EUROS	
PN 13.17	Traversée de plateforme pour arrosage Ce prix rémunère à l'unité, la réalisation d'une tranchée dans le béton de calage et de fondation de la plateforme du tramway. Il comprend également la fourniture et la mise en œuvre du réseau d'arrosage. Ainsi que la reconstitution de la plateforme. Ce prix comprend notamment : - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. L'UNITE : NEUF CENT SOIXANTE TROIS EUROS ET VINGT SEPT CENTIMES	963,27
PN 15.1	Fourniture et pose d'u PE d50mm Ce prix rémunère au mètre linéaire, la mise en place d'une réseau AEP de diamètre 50mm. Ce prix comprend notamment : - La fourniture et la mise en œuvre des tuyaux, - Les travaux de raccordement, - Tous les essais de mise en pression - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. LE METRE LINEAIRE : TRENTE EUROS ET TRENTE CINQ CENTIMES	30,35
PN 15.2	Pose d'un robinet d'arrêt sur réseau AEP Ce prix rémunère à l'unité, la mise en place d'un robinet d'arrêt sur réseau AEP. Ce prix comprend notamment : - La fourniture et la mise en œuvre du robinet,	153,87

	- Tous les travaux de préparations, - Les travaux de raccordement, - Tous les essais de mise en pression - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. L'UNITE : CENT CINQUANTE TROISEUROS ET QUATRE VINGT SEPT CENTIMES	
PN 15.3	Fourniture et pose de fourreau TPC d110mm Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre d'un fourreau TPC d110m. Ce prix comprend notamment : - La fourniture et la mise en œuvre des fourreaux, - Tous les travaux décrit au 12.1.2 à l'exception de la mise en œuvre de la câblette, - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. LE METRE LINEAIRE : NEUF EUROS ET SOIXANTE ET UN CENTIMES	9,61
PN 15.4	Fourniture et pose de fourreau TPC d160mm Ce prix rémunère au mètre linéaire, la fourniture et la mise en œuvre d'un fourreau TPC d160m. Ce prix comprend notamment : - La fourniture et la mise en œuvre des fourreaux, - Tous les travaux décrit au 12.1.2 à l'exception de la mise en œuvre de la câblette, - Toutes les prescriptions décrites au CCTP. LE METRE LINEAIRE : DIX EUROS ET CINQUANTE TROIS CENTIMES	10,53
PN 15.5	Mise à la côte de tampon en sortie d'ouvrage Ce prix rémunère à l'unité la mise à la côte de tampons en sortie de l'ouvrage A621. Ce prix comprend notamment : - Toutes les études, - Tous les travaux de génie civil,	1256,36

	- Les reprises de béton, - Les sujétions de travaux. L'UNITE : MILLE DEUX CENTS CINQUANTE SIX EUROS ET TRENTE SIX CENTIMES	
--	---	--